

# Parc national de la Vanoise

## MARCoeur 19 relative aux travaux, constructions et installations relatifs à une activité autorisée

MARCoeur 19 relative aux travaux, constructions et installations relatifs à une activité autorisée - En lien avec [l'article 7 II 6°](#) du décret n°2009-447 du 21 avril 2009 du parc national de la Vanoise

L'autorisation dérogatoire du directeur ne peut être accordée lorsqu'elle a pour objet ou pour effet de détourner, même partiellement, ou de prélever, même ponctuellement, de l'eau dans le coeur pour la production de neige artificielle.

Référence ID de l'article : #5515

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-20 11:57